

Conseil portuaire du jeudi 13 novembre 2014

Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille quatorze, le jeudi 13 novembre à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,
Serge BITEAU, Jean-François TOURNADE, Maurice GUILDOUX représentant les usagers du port,
Jean-Jacques MERIAUD, Bernard BARBIER représentant les associations,
Jean-François GARENNE, Cyril MAURIN représentant les professionnels.

Absents excusés :

Monsieur BUTEL, et Philippe LEROY représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

- 1- Bilan de la saison 2014,
- 2- Proposition des tarifs 2015,
- 3- Travaux,
- 4- Location navire en tant que résidence à quai,
- 5- Questions diverses.

1- BILAN DE LA SAISON 2014

a- Contrats annuels et amodiataires

- Contrats amodiataires :

Contrats arrivés à échéance au 30/06/2014 :

2007/2014 : 1 - A renouvelé en annuel.
1 de moins de 6m.

Total : 1 contrat échu

Contrats toujours en cours :

Forfait 4 ans : Néant

Forfait 7 ans	}	2008/2015 : 3	3 de 6 à 6.99m,
		2009/2016 : 3	1 de – de 6m,
			1 de 6 à 6.99m,
			1 de 7 à 7.99m.

Total : 6 contrats amodiataires

- Contrats annuels (au 01/11/2014):

- de 6m :	97	9 à 9.49m :	23
6 à 6.49m :	131	9.50 à 9.99m :	16 (dont 2 multicoques)
6.50 à 6.99m :	117	10 à 10.99m :	42 (dont 2 multicoques)
7 à 7.49m :	59	11 à 11.99m :	11 (dont 4 multicoques)
7.50 à 7.99m :	44	12 à 12.99m :	9
8 à 8.49m :	39	13 à 13.99m :	4
8.50 à 8.99m :	45	14 à 14.99m :	3 (dont 1 multicoque)

Total : 653 contrats annuels

- Suspension de contrat :

- de 6m :	1	8 à 8.49m :	1
6 à 6.49m :	1	9.50 à 9.99m :	1
6.50 à 6.99m :	1	10 à 10.99m :	1
7 à 7.49m :	1	12 à 12.99m :	2
7.50 à 7.99m :	1		

Total : 10 suspensions

- Résiliations :

- de 6m :	6	9 à 9.49m :	/
6 à 6.49m :	5	9.50 à 9.99m :	/
6.50 à 6.99m :	8	10 à 10.99m :	/
7 à 7.49m :	4	11 à 11.99m :	1 (multicoque)
7.50 à 7.99m :	1	12 à 12.99m :	/
8 à 8.49m :	4	13 à 13.99m :	1 (multicoque)
8.50 à 8.99m :	/	14 à 14.99m :	/

Total : 30 résiliations

- Liste d'attente :

Nombre d'inscriptions en 2014 (jusqu'au 1^{er} novembre) :

Total : 73 inscriptions (y compris les demandes de titulaires à l'année qui souhaitent changer de navire et de catégorie).

Au 01/11/2014, la liste compte :

- de 6m :	47 (1 ^{er} inscrit : 2010)
6 à 6.99m :	158 (1 ^{er} inscrit : 2004)
7 à 7.99m :	70 (1 ^{er} inscrit : 2007)
8 à 8.99m :	53 (1 ^{er} inscrit : 2008)
9 à 9.99m :	42 (1 ^{er} inscrit : 2007)
10 à 10.99m :	22 (1 ^{er} inscrit : 2009)
11 à 13.99 :	33 (1 ^{er} inscrit : 2009)
+ de 14m ou catamaran :	13 (1 ^{er} inscrit : 2009)

Total : 438 inscriptions

b- Escales, Hebdo/Mensuel et forfait hiver, Mouillage, Zone technique et parking à terre, Cale de mise à l'eau (en nombre de séjours)

- Escales :

		Nombre de séjours 2013	Nombre de séjours 2014	Nombre de nuitées 2013	Nombre de nuitées 2014
Janvier		3	3	3	3
Février		8	2	9	2
Mars		28	45	48	60
Avril		127	166	235	278
Mai		327	358	734	555
Juin		403	557	784	1032
Juillet	<6m	19	16	48	43
	6 à 7,99m	139	103	239	194
	8 à 9,99m	298	296	638	708
	10 à 11,99m	230	254	540	667
	12 à 13,99m	69	76	149	162
	> 14m	29	24	54	77
Juillet		784	769	1668	1851
Août	<6m	27	20	76	63
	6 à 7,99m	173	138	338	305
	8 à 9,99m	336	283	676	579
	10 à 11,99m	277	251	574	544
	12 à 13,99m	72	77	140	173
	> 14m	38	34	97	65
Août		923	803	1901	1729
Septembre		307	425	589	784
Octobre		85	142	123	240
TOTAL		2997	3270	6098	6534

Monsieur Mouclier souligne que le nombre d'escales en juin et juillet a été plus important que l'année précédente (respectivement +32% et +11% en nombre de nuitées).

Cependant, le port de Saint-Denis a connu une fréquentation moins importante en août, due principalement à la météo (-9%).

- Hebdo/Mensuel, forfait hiver:

		Nombre de séjours 2013	Nombre de séjours 2014
Forfait Hiver	FH Monocoque	23	22
	FH Multicoque	4	4
Total forfait hiver		27	26
	Janvier		4
	Février		
	Mars		19
	Avril		49
	Mai		39
	Juin		35
	Juillet		91
	Août		86
	Septembre		44
	Octobre		2
Total Contrats hebdo/mensuels		364	369

- Zone technique et parking à terre :

Nombre de nuits	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Zone technique	1	39	153	227	196	193	186	154	91	169	1409
Parking à terre	961	858	902	817	684	667	723	677	697	866	7852

- Cale de mise à l'eau :

	Quantité 2013	Quantité 2014
Cale de mise à l'eau	260	220
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau	142	172
Cale mise à l'eau Forf. Annuel	2	12
Cale Mise à l'eau VNM Forf Annuel	1	
Cale Professionnel Forf Annuel	4	3
Cale de Mise à l'eau JetSKI	68	75
Forfait 5AR Cale Mise à l'eau Jet Ski	21	25
Total	498	507

Monsieur Biteau fait part de la remarque de Monsieur Louis (titulaire absent excusé) concernant le nombre de passages de jet-ski à la cale de mise à l'eau qui lui semble inférieur à la réalité.

Monsieur Mouclier rappelle que la barrière d'entrée a été vandalisée en février et qu'elle n'a été opérationnelle qu'en juin 2014 (délai de l'expertise, assurance...).

De ce fait, de nombreux utilisateurs de la cale de mise à l'eau ont eu accès à celle-ci sans s'acquitter de la redevance prévue à cet effet.

Il est important de noter que, même si les agents du port et de la police municipale se montrent vigilants dans la surveillance de cette zone, notamment aux autorisations de stationnement des véhicules, certains l'utilisent frauduleusement.

c- Chiffre d'affaires du 01/01/2014 au 01/11/2014 par type de redevance

	Montant TTC
Passage	119 346.51 €
Hebdo/Mensuel	140 321.18 €
Forfait hiver	17 798.76 €
Mouillage	12 451.72 €
Cale de mise à l'eau	2 146.35 €
Cale de mise à l'eau - Forfait 5 passages	4 196.00 €
Cale de mise à l'eau - Forfait annuel	2 764.20 €
Cale de mise à l'eau - Professionnels	1 377.00 €
Cale de mise à l'eau - Jet	725.20 €
Cale de mise à l'eau - Forfait 5 pass. Jet	757.50 €
Zone technique	4 867.12 €
Parking à terre	12 872.71 €
Frais inscription liste d'attente	3 250.00 €
Frais de gestion suspension de contrat	500.00 €
Badge abonné	430.00 €
Remorquage	168.00 €
TOTAL	323 972.25 €

d- Libération d'emplacement 2014

Durant la saison 2014, 23 titulaires d'un contrat annuel au port ont adhéré à l'opération de libération d'emplacement (d'une durée minimale de deux mois consécutifs entre le 1^{er} juin et la 30 septembre, et de six semaines consécutives entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} août).

Cela a permis de valider 34 séjours de 10 jours ou plus, et 51 séjours inférieurs à 10 jours. Les recettes globales de ces séjours s'élèvent à 18777€.

Le montant des remboursements de sous-location aux titulaires de poste ayant participé à cette opération s'élève à 6434€, et le montant de l'aide forfaitaire à 4600€ (200 euros par bateau sorti en compensation des frais de manutention, de transport et de stockage à terre durant cette période).

Le gain pour le budget du port est de 7743€ auquel il faut rajouter les recettes de stockage sur le parking calcaire, soit environ 1000€.

2- PROPOSITION DES TARIFS 2015

Monsieur Le Maire annonce qu'il souhaite proposer au Conseil Municipal, lors de sa prochaine réunion, une augmentation des tarifs du port de 1.5%.

Monsieur Biteau fait remarquer que cette augmentation est le double de la référence, c'est-à-dire l'inflation 2013 qui se situe à 0.6 ou 0.7% selon les critères retenus.

Il demande qu'il y ait une certaine équité avec les modules commerciaux qui n'ont pas été augmentés depuis 2012.

Après discussion entre tous les membres, Monsieur Le Maire propose alors une augmentation de 1% qui reçoit l'agrément de tous.

Concernant les tarifs d'escale à la journée, Monsieur Mouclier propose une augmentation de 6%, permettant ainsi d'inclure le forfait WIFI dans la nuit d'escale (qui aujourd'hui est de 2€ pour 24heures).

Récapitulatif :

Tarifs annuels, amodiataires, et redevances annuelles d'usage : + 1.00 %.

Les multicoques : Les multicoques usagers seront tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1.5.

Tarifs des escales (tarif journalier): + 6.00 %, avec arrondi à 0.05€ le plus proche.

Les navires, dont la longueur est égale ou supérieure à 15 mètres (hors tout), sont soumis à une taxe de 3.55 € par mètre supplémentaire aux 15 mètres et par jour (sur la base du tarif journalier).

Si 3 nuits consécutives : gratuité de la 3^{ème} nuit.

Les multicoques : Les multicoques usagers seront tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1.5, avec arrondi à 0.05€ le plus proche.

Tarifs des contrats hebdomadaires, mensuels, forfaits hiver : + 1.00 %, avec arrondi à 0.05€ le plus proche.

Les multicoques : Les multicoques usagers seront tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1.5, avec arrondi à 0.05€ le plus proche.

Tarifs du mouillage : + 1.00 %, avec arrondi à 0.05€ le plus proche.

Tarifs du stationnement sur l'aire technique : + 1.00 %.

Pour les usagers du port (annuels et amodiataires) : gratuité des 2 premiers jours.

Tarifs du stationnement à terre : + 1.00 %.

Pour les visiteurs, 30% du tarif à flot du 1^{er} juin au 30 septembre.

Tarifs de l'utilisation de la cale de mise à l'eau : + 1.00 %, avec arrondi à 0.05€ le plus proche, pour le tarif Aller/Retour, semaine ou forfait 5 passages, mois, année.

Badge pour l'accès au parking : Maintien du tarif : 10€.

Remorquage à l'intérieur du port : Maintien du tarif : 24€.

Pompe de cale : Maintien de la gratuité.

Taxe d'enlèvement d'objets encombrant les pontons et les catways : Maintien du tarif à 10€.

Taxe pour toute utilisation indue ou non autorisée : Maintien du tarif à 100€/jour.

Frais d'inscription sur la liste d'attente : Maintien du coût de 50€ le jour de l'inscription.

Laverie : Maintien des tarifs

Petite machine : 5.50€

Grosse machine : 7.00€

Sèche-linge : 2.00€

Lessive : 0.60€

Navires à passagers :

Bateaux d'une capacité de 1 à 25 personnes : Accostage pour embarquement : 8.10€/escale.

Vedettes d'une capacité de plus de 25 personnes : Accostage pour embarquement : 51.50€/escale.

Internet : Maintien des tarifs

Forfait Temps : utilisable en plusieurs fois, sans limite de date :

1 heure 2€

2 heures 3€

10 heures 10€

Forfait illimité :

1 semaine 10€

1 mois 25€

6 mois 99€

1 an 160€

Suppression du forfait 24h à 2€. Forfait 24h gratuit pour les escales à la journée.

Forfait réservé aux titulaires d'un contrat annuel ou amodiataire :

Gratuité d'un abonnement de 10 heures / an :

Valable uniquement sur l'année en cours.

Gratuité valable uniquement pour le titulaire du contrat.

Maintien du coût de l'impression : 0.30€ en noir et blanc / 0.60€ en couleur

Redevance pour le stationnement du matériel de manutention des sociétés ayant une convention: + 1.00 %.

Redevance pour l'utilisation de la cale pour les professionnels : Forfait annuel de 464€ pour l'utilisation par les professionnels de la cale de mise à l'eau.

Stationnement des remorques de manutention sur le parking à terre: 30% du tarif annuel.

Redevance Terrasse du port : 18€ HT le m².

Les membres du conseil portuaire sont favorables à la mise en place de ces tarifs.

3- TRAVAUX

1. Monsieur Charlet énonce les travaux prévus pendant l'hiver 2014/2015 :

- Restructuration et déplacement des billetteries « Saint-Denis Croisières » et « Interlles » :
Projet de deux cabanes en bois (en harmonie avec les locaux de la zone commerciale) qui seraient placées côté entrée de la capitainerie, leur offrant ainsi une meilleure visibilité.

Billetteries existantes



Type de cabane qui pourrait être installée



Nouvel emplacement prévu

- Restructuration de la voirie en haut de la cale de mise à l'eau avec mise en place d'une signalétique pour les piétons, vélos...

Monsieur Maurin signale qu'effectivement cette zone cause de gros problèmes de sécurité.

Coût du projet : environ 30K€

2. Monsieur Tournade réitère sa demande de réaménagement du passage amenant à l'embarcadère des passagers.

Le devis demandé aux entreprises pour traiter de façon durable et satisfaisante ces accès étant (trop) important (50610€ TTC), il est décidé provisoirement de faire passer un engin pour tasser le calcaire, et ainsi supprimer les « nids de poule » existants.

3. Monsieur Barbier signale qu'il faudrait revoir l'éclairage de l'affichage météo de la capitainerie.

4. Monsieur Mouclier annonce :

- la réfection des pannes D et L, et de 40 catways.
- la mise en place d'un bac de rétention au niveau de la station carburant.

et souhaiterait également :

- la mise en place de nouvelles bornes électriques aux normes sur le ponton visiteurs.
- l'agrandissement du parking calcaire.
- l'achat de un ou deux catways de 10 mètres.

4- LOCATION NAVIRE EN TANT QUE RESIDENCE A QUAÏ

Lors du précédent conseil portuaire, la question de location de navire comme résidence à quai avait été évoquée.

Monsieur Le Maire avait donc demandé que le sujet soit approfondi avant de le soumettre au conseil municipal.

Monsieur Biteau a effectué des recherches en consultant les règlements de police des autres ports de plaisance.

Il fait le constat que de nombreux ports interdisent explicitement cette pratique de locations.

Il énumère les nombreux arguments défavorables qui tendent à prohiber ce type de locations.

Monsieur Mouclier s'est, quant à lui, renseigné auprès des ports de l'APPA (*Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique*), et il s'est avéré que certains règlements adoptés sont déjà en cours d'évolution.

Après concertation et vote des membres du conseil portuaire, il est proposé à l'unanimité que la location ou la sous-location de navires amarrés dans le port, à usage d'hébergement sans navigation, soit strictement interdite dans les limites administratives du port.

Cette proposition sera soumise pour décision au Conseil Municipal et fera l'objet ensuite, si elle est entérinée, d'une modification du règlement de police du port.

5- QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur Mouclier souhaite apporter plusieurs modifications au règlement de la liste d'attente pour une place annuelle :

- A ce jour, le règlement stipule : « En cas de refus de la proposition, le demandeur sera radié de la liste d'attente ou réinscrit à sa demande en fin de liste ».

Monsieur Mouclier suggère qu'en cas de refus d'une proposition de place annuelle, le demandeur conserve tout de même sa date d'inscription et donc son rang sur la liste d'attente pendant un an minimum, avant de lui faire une deuxième proposition.

Le demandeur sera radié de la liste ou réinscrit en fin de liste au bout de deux refus.

L'ensemble des membres du Conseil Portuaire est favorable à cette modification.

- Afin de simplifier la gestion de la liste d'attente, le demandeur d'une place annuelle pourrait, le jour de son inscription, préciser la date à partir de laquelle il souhaiterait être sollicité.

Avant cette date, aucune proposition ne lui serait faite.

L'ensemble des membres du Conseil Portuaire est favorable à cette modification.

- Chaque demandeur doit renouveler son inscription tous les ans entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars.

Monsieur Mouclier propose que ce renouvellement s'effectue désormais entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} décembre, afin que la liste soit remise à jour en fin d'année, et ainsi que les propositions ne soient faites qu'à des personnes intéressées.

L'ensemble des membres du Conseil Portuaire est favorable à cette modification.

2. Monsieur Biteau signale que l'abri à vélos couvert de la zone technique est complet, et propose que quelques crochets soient installés aux murs afin de pouvoir y suspendre des vélos supplémentaires.

3. Monsieur Biteau fait la remarque qu'il faut être vigilant et dissuasif pour que les plaisanciers souhaitant s'échouer sur la cale de mise à l'eau ne s'appuient pas sur la nouvelle passerelle d'échouage.

La séance est levée à 18h20.